

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVESTERRES des
CONFLUENCES
communauté de communesGrand
Montauban
Communauté d'AgglomérationGRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communesCOMMUNAUTE
de COMMUNES
du FRONTONNAISHAUTS
TOLOSANS
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vers une démarche globale de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations



Vue aérienne de la confluence du Lampon et de la Garonne au niveau du méandre de Finhan en Tarn-et-Garonne - Didier Taillefer



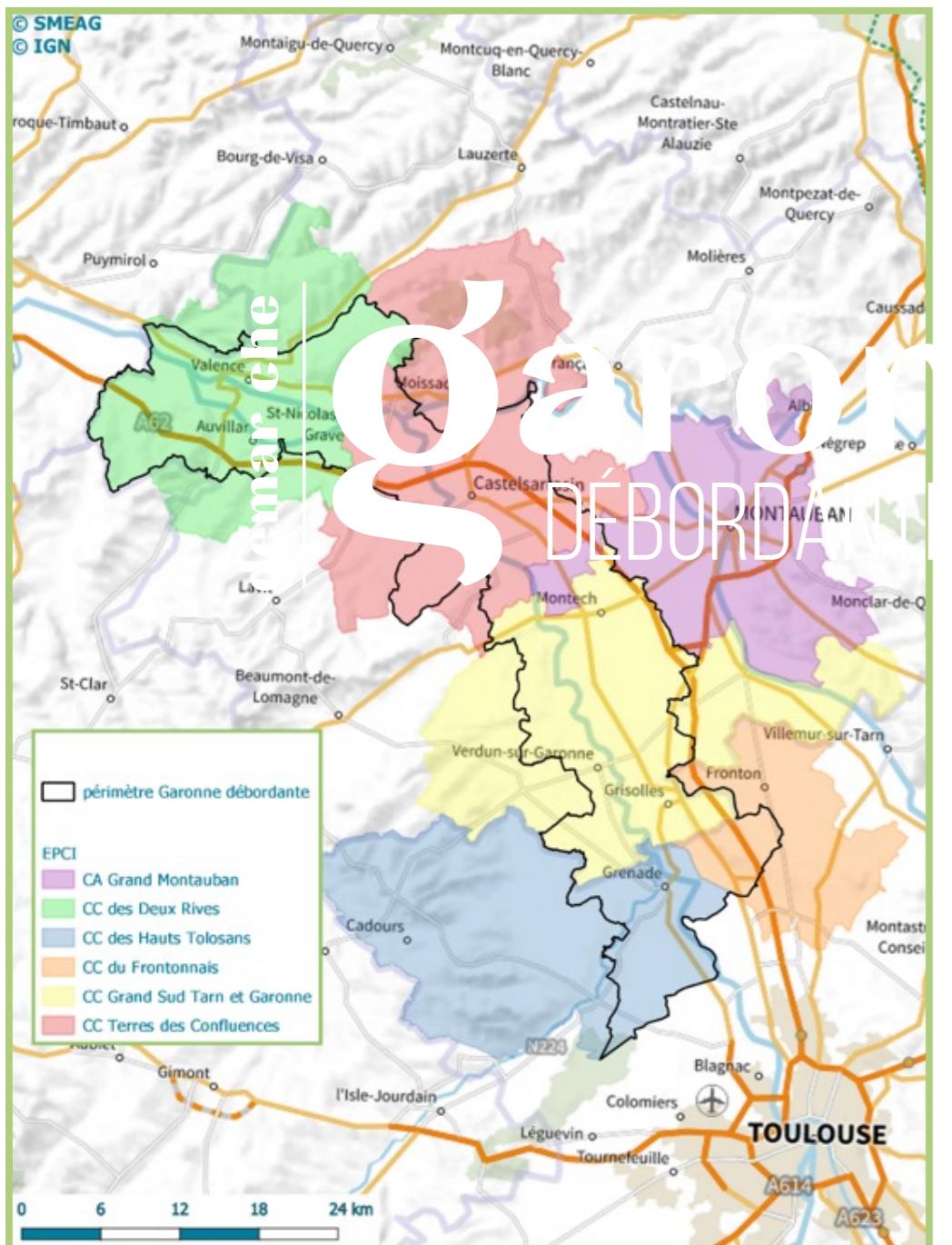
Avec la participation technique et financière de :



Les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Frontonnais, Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences et des Deux Rives ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Montauban se sont engagées dans une démarche commune de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le SMEAG* accompagne les EPCI au titre de sa mission de mise en œuvre. du SAGE « Vallée de la Garonne ».

La Garonne débordante



Le bassin versant de la Garonne débordante (782 km²) s'étend de la commune de Daux (31) à Lamagistère (82).

*SMEAG : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

La Garonne Débordante, un territoire qui porte bien son nom

Entre Toulouse et Agen, avant les grands aménagements du XIX^e siècle, la Garonne avait la capacité, plus qu'ailleurs sur sa Vallée, de se déplacer latéralement et de s'étaler largement lors des crues. C'est pourquoi cette partie du fleuve est appelée Garonne débordante. **Elle possède une richesse écologique remarquable.** En effet, la diversité des habitats faunistiques et floristiques est favorisée par la présence de nombreux bras morts issus de la divagation passée du fleuve.

Cependant, le fleuve a fortement été dégradé par les activités humaines, en particulier l'extraction des granulats présents dans son lit. **La Garonne s'est fatalement incisée et déconnectée des nombreux petits affluents et de ses annexes hydrauliques : bras morts et zones humides alluviales.** Partout l'on peut voir en basses eaux affleurer le socle rocheux du fond de son lit, là où un matelas alluvial était présent.

Le contexte actuel du dérèglement climatique et l'augmentation de la population sur ce territoire exerce des pressions supplémentaires sur le fleuve et sa vallée.

• **les milieux aquatiques et la biodiversité** présente et, avec eux, la qualité du cadre de vie et les services rendus gratuitement par la nature;

• **l'alimentation en eau du territoire** en quantité et qualité : à cause d'une diminution de l'infiltration de l'eau dans la nappe alluviale, les prélevements en Garonne seront impactés lors des étages sévères. Or 6 points de prélèvement alimentent en eau potable 112 514 habitants du Tarn-et-Garonne soit 43 % de la population départementale (source sispea 2022). Or, l'infiltration permet une autoépuration naturelle de l'eau : ce bénéfice sera réduit et par conséquent la concentration des polluant augmentée.

• **la vulnérabilité du territoire aux inondations** : la capacité de débordement qui dissipe l'énergie du cours d'eau dans des zones non urbanisées a été réduite. Par conséquent les crues à venir impacteront potentiellement davantage plus les zones habitées.

Pour répondre aux enjeux humains et écologiques du territoire Garonne débordante, une stratégie globale et partagée visant à la fois la protection des personnes et des biens et la restauration des milieux naturels est nécessaire.

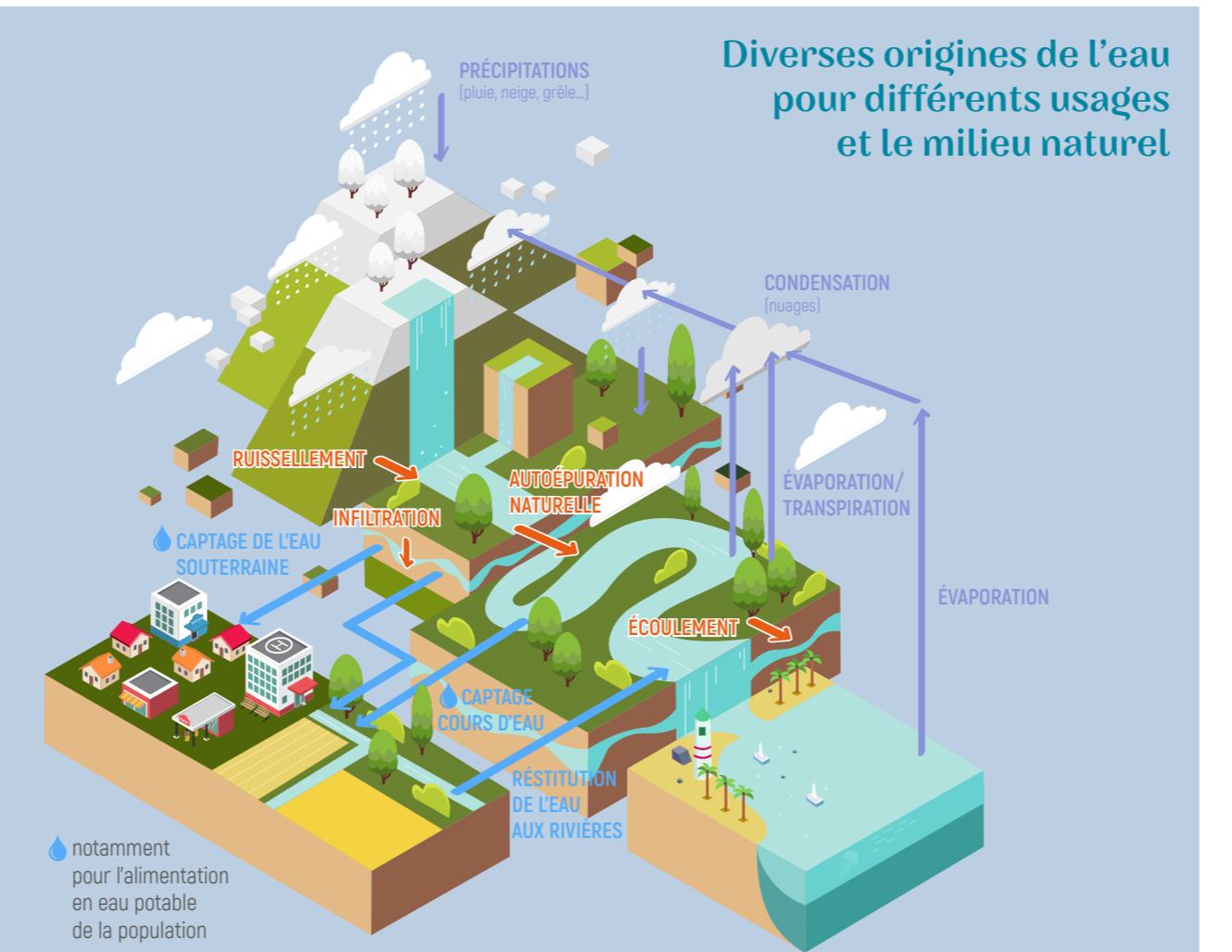
Cette démarche consiste à élaborer conjointement et de façon complémentaire un Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et humides (PPG) et un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Cette approche permet de rétablir les services rendus par les milieux naturels en matière de prévention des risques d'inondation, pour diminuer l'impact des crues sur des zones urbanisées via des solutions fondées sur la nature (zones tampons, meilleure infiltration de l'eau dans la nappe, ...).

Ces programmes d'envergure visent à adapter l'aménagement du territoire pour le rendre plus résilient aux impacts (inondations et sécheresses) du dérèglement climatique.

Tout en définissant une stratégie globale avec des actions concrètes pour assurer la protection des riverains, il s'agit de :

- Restaurer les milieux naturels sur le bassin-versant de la Garonne débordante pour favoriser la biodiversité
- Maximiser les services rendus par les milieux aquatiques :
 - zones tampons qui ralentissent les écoulements lors des crues;
 - infiltration de l'eau dans les sols, la nappe et autoépuration;
 - amélioration du cadre de vie (zones naturelles de promenade, espace au frais l'été).

et participer ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux (cf Directive Cadre Européenne sur l'Eau et SDACE Adour Garonne) sur le bassin Garonne aux côtés de démarches similaires : PPG portés par le SYGRAL, PPG affluents de la Garonne, SAGE Hers mort Girou, PAPI Tarn, politiques des Espaces Naturels Sensible (ENS) des Départements.



Le territoire de la Garonne débordante est principalement rural, avec des agglomérations de taille moyenne telles que Grenade, Castelsarrasin et Valence d'Agen. Environ 80 km² sont urbanisés soit 1 % du territoire.

La densité de population est de l'ordre de 115 habitants au km².

La Garonne débordante est un territoire sur lequel on constate un taux de croissance de la population important.

Le climat en vallée de la Garonne en 2035 (source : LIFE Eau & Climat*)

- +2 °C de température moyenne annuelle (+18 à +11 jours de vagues de chaleur d'amont en aval)
- Jusqu'à -10 % de précipitations sur la Garonne débordante avec une variabilité interannuelle très importante (été et automne plus secs partout)
- Jusqu'à -60 % d'enneigement sur les Pyrénées et sur les débits d'étiage de la Garonne
- +10 % d'évapotranspiration cumulée en moyenne (Garonne montagnarde au printemps et Garonne de Piémont en été et automne)

* Etude portée dans le cadre du SAGE Garonne par le SMEAG

Estimation de la population exposée aux inondations de la Garonne

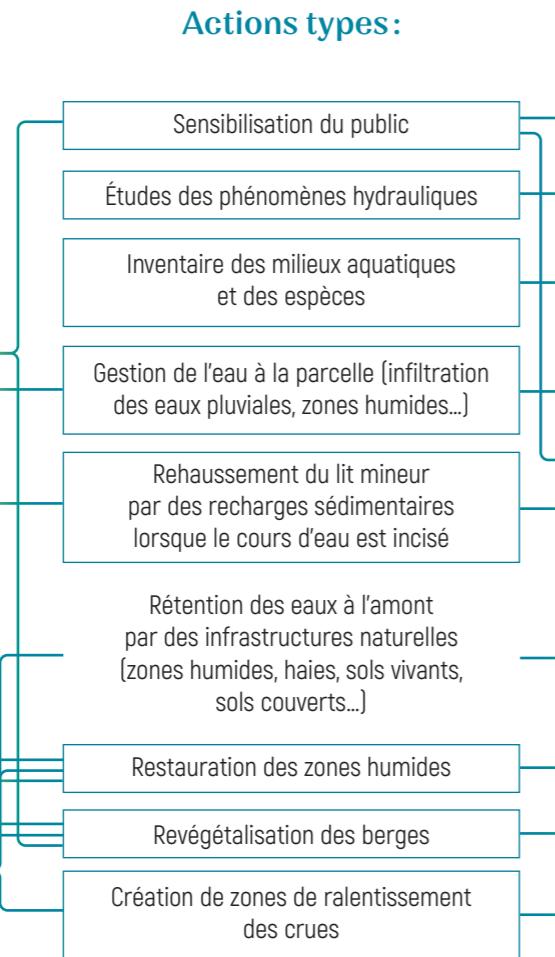
EPCI	Population en zone inondable
CC des Deux Rives	3 184
CC Terres des Confluences	2 751
CC Grand Sud Tarn et Garonne	2 226
CC des Hauts Tolosans	2 101
CC du Frontonnais	197
CA Grand Montauban	50
TOTAL	10 509

Point de vigilance : ce n'est qu'une estimation et il ne s'agit que de la zone inondable du bassin de la Garonne (certains EPCI sont aussi inondées par le Tarn)

(source : DDT82)

Le PPG a pour objectifs:

- Permettre une approche intégrée du bassin-versant et des capacités de résilience des milieux aquatiques
- Concilier la gestion des milieux aquatiques et les usages
- S'adapter au changement climatique en sauvegardant ou restaurant les services rendus par les milieux aquatiques
- Améliorer la qualité de l'eau
- Préserver la biodiversité
- Réguler l'hydrologie (étiage et inondation)



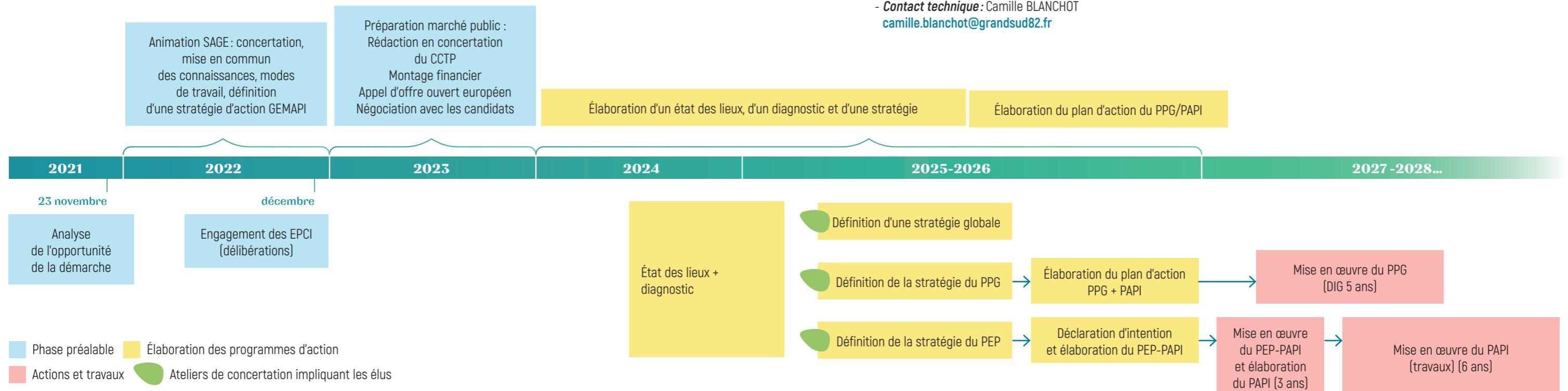
Le PAPI comporte 7 axes d'action:

- Axe 0**
Animation de la démarche PAPI
- Axe 1**
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2**
Surveillance, prévision des crues et inondations
- Axe 3**
Alerte et gestion de crise
- Axe 4**
Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5**
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6**
Gestion des écoulements
- Axe 7**
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

LE PLANNING DE LA DÉMARCHE

Pour construire ces programmes d'actions, il est nécessaire d'élaborer un **diagnostic complet** de la Garonne débordante puis de réfléchir avec les élus et les acteurs locaux à une **stratégie d'intervention** pour, enfin, calibrer précisément les **actions à réaliser** avec des **moyens adaptés** (financiers et humains).

L'importance d'un **travail concerté et collectif**, exige d'y consacrer le temps nécessaire.



L'étude d'élaboration du PPG et du PEP PAPI est évaluée à 430 k€ TTC. Elle est financée à 80 % par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et l'État.

Le reste à charge est réparti entre les 6 EPCI selon une clé de répartition prenant en compte leurs superficies dans le périmètre Garonne débordante et la population présente:

EPCI	Critère superficie	Critère population	Clé de répartition
CC deux rives	30,25 %	30,30 %	30,3 %
CC Terres des confluences	27,88 %	26,18 %	27,0 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	24,45 %	21,18 %	22,8 %
CC des Hauts Tolosans	13,01 %	19,99 %	16,5 %
CC du Frontonnais	3,75 %	1,87 %	2,8 %
CA Grand Montauban	0,66 %	0,48 %	0,6 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Contacts techniques et élus référents

- Communauté de Communes Terres des confluences**
coordonne le groupement de commandement
 - Élu référent:** Hugues SAMAIN, Vice-président de la CC Terres des confluences.
 - Contact technique:** Alexandre VANDEN ABEELLE a.vandenabeele@terresdesconfluences.fr
- Communauté de Communes des Hauts Tolosans**
 - Élu référent:** Jacques LAMARQUE, Vice-président de la CC des Hauts Tolosans.
 - Contact technique:** Stephan ARIBAUD stephan.aribaud@hautstolosans.fr
- Communauté de Communes du Frontonnais**
 - Élu référent:** Didier FRANCOU, Vice-président de la CC du Frontonnais
 - Contact technique:** Christophe LARTIGUE christophe.lartigue@cc-dufrontonnais.fr
- Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne**
 - Élu référent:** M. BELLOC, Vice-président de la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne.
 - Contact technique:** Camille BLANCHOT camille.blanchot@grandsud82.fr